

# Règlement rassemblement www.Patrol-Gr.net

*L'engagement pour le rassemblement Patrol-gr.net implique l'acceptation du présent règlement.  
Chaque participant doit prendre connaissance et suivre ces règles.*

## **Déroulement du rassemblement**

Le rassemblement est prévu sur trois jours.

L'accès au site sera possible du samedi 19 mai 9h00 au lundi 21 mai 2018 18h00.

## **Conditions de participation**

Le rassemblement est ouvert à tous les inscrits au rassemblement et membres du forum [www.Patrol-Gr.net](http://www.Patrol-Gr.net)

Les visiteurs (public) seront strictement interdits pour des raisons de sécurité.

## **Les identifiants**

Chaque conducteur recevra son passeport à l'arrivée et le déposera en évidence sur son véhicule.

Un numéro de participant lui sera attribué.

## **Véhicule accompagnateur**

Une participation de 15 € sera demandée sur place à ce véhicule (un seul autorisé par 4x4 inscrit).

Ce véhicule accompagnateur ne pourra contenir que des personnes de la famille du membre inscrit au rassemblement.

En plus il sera demandé 10 € à chaque personne se trouvant dans ce véhicule accompagnateur (gratuit pour les - de 12 ans)

## **Avis important**

Tout véhicule circulant sur le terrain devra être assuré.

*N'oubliez pas vos papiers d'assurance et permis de conduire, ils seront demandés pour accéder au site.*

Aucune circulation de véhicule sur le site entre 22h30 et 7h ne sera tolérée.

## **Responsabilités**

Chaque participant sera responsable, moralement et financièrement de toute dégradation ou préjudice causés.

La règle en vigueur du Code de la Route concernant le taux d'alcoolémie maximum autorisé s'applique de fait dans l'enceinte de la manifestation ainsi que les responsabilités qui en découlent.

Les enfants seront sous l'entière et unique responsabilité de leurs parents.

## **Accidents**

Dans le cas d'accidents, seul ou entre participants, les personnes mises en cause prendront à leur charge les frais éventuels de casse, de réparation concernant le matériel et seront responsables en cas d'accident corporel.

Ni l'organisateur, ni le propriétaire du terrain ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables.

## **Repas**

Les repas seront à la charge des participants. Pour faciliter votre séjour, un marchand ambulant de restauration rapide vous proposera ses services. Les poubelles seront à déposer à la sortie du terrain en fin de séjour - trier le verre.

## **Communications Radio**

L'équipe organisatrice sera équipée de CB. Les participants auront la possibilité de demander et recevoir des informations sur le canal qui lui sera réservé (canal 7). A ce titre, il est rappelé de ne pas encombrer ce canal pour des communications à caractère privé.

## **Trajets aller et retour**

Si vous roulez à plusieurs, prières de respecter les distances réglementaires de sécurité et d'avoir un comportement ne pouvant nuire à l'image du 4 x 4.

## **Les annulations**

Les annulations, sans motif grave ne donneront lieu à aucun remboursement.

## **Cas d'exclusion**

L'organisation se réservera le droit d'exclure définitivement du rassemblement toute personne dont le comportement ou la conduite nuira à la bonne ambiance ou aux règles de sécurité.

Les Patrol arborant des bannières manifestement "provocatrices à l'encontre de patrol-gr.net" ne pourront pénétrer sur le terrain sauf à ce qu'elles soient masquées pour la durée de la manifestation.

Dans le cas d'exclusion, les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement, même partiel.

*L'équipe du site.*